



Réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 5888 déposée le 7 mars 2022 de l'honorable Député Monsieur Gusty Graas

Quelle est la position de Monsieur le Ministre quant à la l'imposition de sanctions aux journalistes et présentateurs des médias étatiques russes ?

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine est aussi une guerre d'information. Les journalistes et présentateurs des médias étatiques russes ont contribué, de longue date, à propager les mensonges du Kremlin et à préparer ainsi l'opinion russe à ce qui est présenté comme la nécessité d'une intervention en Ukraine. Les événements dans le Donbass ont été présentés afin de consolider la version officielle des autorités russes selon laquelle le gouvernement de Kiev, régulièrement qualifié de nazi, était en train de perpétrer un génocide contre les habitants russophones des régions séparatistes. Ce faisant, ils se sont rendus complices de la propagande du Kremlin dont l'objectif final a été de justifier une guerre illégale contre l'Ukraine. Ces médias font partie intégrante de la machine de guerre russe et ont été, à ce titre, sanctionnés par l'Union européenne.

Selon Monsieur le Ministre, quels autres acteurs du régime de Poutine devraient être soumis à des sanctions économiques afin de maximiser la pression sur la Russie pour mettre fin à cette guerre au plus vite ?

Toute nouvelle sanction contre les acteurs politiques et économiques russes fait l'objet de discussions entre partenaires européens, avec l'objectif de soutenir l'Ukraine et d'amener la Russie à mettre un terme à la guerre, immédiatement et sans condition.

Luxembourg, 7 avril 2022.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

(s.) Jean Asselborn